

ARRETE PORTANT DESIGNATION DES PERSONNES QUALIFIEES POUR LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD-Les Résidences du Thouet

**Le Maire de la Commune d'AIRVAULT**

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu l'article L.315.10 du Code de l'action sociale et des familles
- Considérant qu'il est possible de désigner des personnes qualifiées pour siéger au Conseil d'administration de l'Etablissement Hospitalier pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du Conseil d'administration de l'EHPAD – Les résidences du Thouet d'Airvault en qualité de personnes qualifiées :

- Mme Sylvie JOZEAU
- M. Pascal PRIMAULT

**Article 2**

Mme la Directrice Générale des Services, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et inscrit par ordre de date dans le registre des arrêtés du Maire.

**Article 3**

Une ampliation du présent arrêté sera transmise sans délai M. le préfet des Deux-Sèvres.  
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

A AIRVAULT le 27 avril 2026  
Olivier FOUILLET,  
Maire d'Airvault



AR-Préfecture

079-200085785-20260429-2-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29-04-2026

Publication le : 29-04-2026



Le Maire,

Olivier FOUILLET